

priétaire d'un aqueduc fournissant l'eau aux villes de St-Henri et de Ste-Cunégonde. Les autorités municipales de ces villes se demandèrent s'il ne vaudrait pas mieux pour elles, acheter l'aqueduc et se charger de la fourniture de l'eau à leurs contribuables.

Le conseil de ville de St-Henri, après examen de la question, et sur les informations confidentielles d'un ingénieur civil, trouva que le prix demandé, \$400,000, était hors de proportion avec la valeur réelle de la propriété. Le conseil de Ste-Cunégonde fut d'un autre avis. Il jugea à propos d'étudier la question et, après avoir consulté les contribuables en assemblée publique, après avoir reçu un rapport favorable d'un ingénieur civil, il résolut d'acheter de M. Berger tout l'aqueduc, avec ses accessoires, droits et privilèges, moyennant \$400,000.

Un règlement fut adopté à cet effet, par le conseil, puis soumis aux contribuables qui l'adoptèrent par une grande majorité. La ville de Ste-Cunégonde acheta, en conséquence, par contrat régulier, la propriété de l'aqueduc, moyennant \$400,000 qui furent payées comptant. Les fonds pour cette acquisition furent fournis par la banque d'Épargne de Montréal, en échange de \$400,000 d'obligations (débentures) à 4½ p.c. de Ste-Cunégonde, payables en 50 ans avec amortissement.

Jusqu'ici, tout s'était, apparemment passé de la manière la plus correcte et la plus légale. Voici qui l'est moins. Quelque temps après que Ste-Cunégonde fut devenue propriétaire de l'aqueduc, un certain soir, assez tard, les citoyens ayant quitté la salle du conseil, la ville de Ste-Cunégonde, par son conseil, vendit à la ville de St-Henri la portion de l'aqueduc qui desservait cette dernière, moyennant \$200,000. Le même soir, à quelques minutes de différence, la ville de St-Henri vendait sa portion d'aqueduc à la Montreal Water and Power Company, pour le même prix, savoir \$200,000. Sur ce prix, la compagnie paya \$5,000 comptant comme garantie de sa bonne foi et promit de payer le reste à un mois de date.

Un mois, trois mois, six mois se passèrent et la compagnie n'avait encore payé que ces \$5,000, quoi qu'elle perçût religieusement les redevances des contribuables pour la fourniture de l'eau. Les citoyens de St-Henri se fâchèrent et montrèrent les dents. Pour les apaiser, on trouva ceci : la compagnie signa un billet promissoire de \$100,000 qu'elle remit à St-Henri ; St-Henri passa le

billet, après l'avoir endossé, à Ste-Cunégonde, et cette dernière, l'ayant aussi endossé, le fit escompter et en porta le produit au crédit de St-Henri.

Un peu plus tard la Montreal Water & Power Company achetait aussi les intérêts de Ste-Cunégonde dans l'aqueduc, moyennant \$225,000 payables en 50 ans. La ville de Ste-Cunégonde n'a encore touché, sur ce prix de vente, ni intérêt ni amortissement.

Ainsi la Montreal Water & Power Company est aujourd'hui propriétaire de l'aqueduc de St-Henri et de Ste-Cunégonde, ayant payé pour cette propriété \$5,000 comptant, et ayant promis de payer \$420,000. Elle perçoit depuis trois ans environ \$50,000 par année, de taxes d'eau, soit \$150,000, sur lesquelles elle a eu à payer ses employés, ses frais d'exploitation, d'entretien et de réparations. Et le service est si mal fait qu'on ne saurait l'accuser d'avoir dépensé pour ces services plus de \$50,000. Elle aurait donc réalisé sur ces deux transactions un bénéfice de \$100,000, ce qui a pu servir, si elle y a été forcée, à payer le billet du même montant souscrit en faveur de St-Henri.

La Montreal Water and Power Company, qui compte parmi ses fondateurs l'honorable M. Alphonse Desjardins, actuellement maire de Montréal ; M. Richard White, propriétaire de la *Gazette* ; M. A. W. Morris, député de Montréal, division du quartier St-Laurent, ex-échevin et président de la Consumers' Cordage Company ; M. T. J. Drummond, de la maison Drummond, M. Call & Co., importateurs de tuyaux en fer, et autres personnalités, a obtenu en 1891 d'être constituée en corporation par Lettres Patentes du gouvernement fédéral ; elle a aussi obtenu une charte spéciale de la législature de Québec, à la session de 1892. Elle est constituée avec un capital autorisé de \$2,000,000, un capital souscrit de \$1,250,000, et un capital versé de \$500,000. Nous essaierons de nous informer à quoi ont pu être employées les \$500,000 de capital versé qu'elle réclame, car, jusqu'à présent,

les déboursés apparents qu'elle a pu faire n'atteignent pas encore les \$100,000. Et cependant, dans l'été de 1892, elle émettait des obligations (débentures) au montant de \$250,000 — soit environ \$1,215,000 pour le placement desquelles elle a obtenu l'aide d'une puissante institution de crédit de Londres et qui ont dû lui rapporter des fonds plus que suffisants pour faire face à ses

opérations ultérieures, soit à la Côte St-Antoine, soit à Mile-End, soit à la Côte St-Louis, soit encore à Maisonneuve.

Comment se fait-il donc que, avec tous ces fonds à sa disposition, la compagnie n'ait pu exécuter ses contrats avec ces différentes municipalités ; comment se fait-il qu'elle n'ait pu compléter les travaux de sa prise d'eau au Sault au Recollet, ni ceux de son réservoir de la Côte des Neiges ; comment se fait-il enfin qu'elle ne puisse pas payer à la ville de Montréal, les vingt à vingt-cinq mille piastres qu'elle lui doit pour de l'eau fournie pour ses aqueducs de la Côte St-Louis, de Mile-End et de Maisonneuve ?

L'EXPOSITION D'ANVERS.

Une exposition universelle sera tenue l'année prochaine à Anvers, le principal port de la Belgique et un des ports les plus fréquentés de l'Europe.

Notre gouvernement fédéral a pris les mesures nécessaires pour que le Canada y ait un espace suffisant et une dépêche annonçait ces jours-ci qu'un espace de 16,500 pieds avait été réservé à nos exposants.

La durée de cette solennité industrielle sera d'environ six mois ; l'ouverture est fixée au 5 mai prochain. Cette exposition aura un caractère commercial et comprendra, dans ses annexes, une section maritime, une exposition de l'art militaire, une exposition coloniale et une exposition africaine. Un pays comme la Belgique, qui reçoit du dehors une partie des matières premières nécessaires à son industrie et expédie ses produits sur tous les points du globe, est forcément obligé, à certaines époques plus ou moins rapprochées, de convier les étrangers, dans le but de les engager à se fournir chez lui, à venir juger des progrès qu'il a réalisés dans les différentes branches du travail. Et, réciproquement, il est hors de doute qu'une occasion de mettre en évidence, en Belgique même, les améliorations, les perfectionnements qui ont été apportés, par les industriels de ce pays, dans la culture du sol, dans les arts ou dans les diverses industries ne soit tout aussi favorable pour les producteurs d'autres nations, auxquels on procure ainsi à peu de frais le moyen le plus efficace de faire connaître universellement leurs articles ou leurs denrées, de les introduire sur le marché belge et de s'y créer un débouché important et durable.